

## Hausse des frais d'inscription : la réforme éclair qui ne satisfait pas

La Fédération Nationale des Étudiants en sciences exactes, naturelles et techniques (FNEB), association représentante des étudiants en sciences, est une structure indépendante de toute autre organisation nationale qui fédère un réseau de 19 associations étudiantes réparties dans 15 villes universitaires de France.

Le 21 avril 2019, un arrêté<sup>1</sup> entérinant la **hausse des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires** a été publié au Journal Officiel. Cette mesure rentre dans le cadre du plan "Bienvenue en France"<sup>2</sup> présenté par le Premier ministre Édouard Philippe le 19 novembre 2018, **visant à augmenter l'attractivité** de l'enseignement supérieur français auprès des étudiants internationaux.

Pour rappel, ce plan a pour objectif d'augmenter l'effectif d'étudiants étrangers en France **en améliorant leur accueil**, pour atteindre 500 000 avant 2027, contre 343 386 en 2018. Dans cette optique, et pour financer ces nouvelles actions d'aides aux étudiants extra-communautaires, des **frais d'inscription différenciés** ont été proposés. **Pour ces étudiants, l'inscription est passée de 170€ à 2 770€ pour une année de Licence et de 240€ à 3 770€ pour une année de Master.** Cette mesure touche les 28% d'étudiants étrangers inscrits dans une filière scientifique. Parmi ceux-ci, l'ensemble des étudiants extra-communautaires est susceptible d'être impacté par cette hausse des frais.

Cette mesure n'a reçu que peu de soutien de la part de la communauté universitaire. En effet, celle-ci a globalement **exprimé son mécontentement** à l'égard de cette proposition et du manque de concertation préliminaire à la parution du plan. Malgré cela, les frais d'inscription différenciés ont été affichés sur Campus France, la plateforme d'insertion des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français, dès novembre 2018 et la décision a maintenant été actée. **La FNEB déplore le manque d'écoute du gouvernement français quant aux revendications des différentes organisations nationales étudiantes impliquées sur ce sujet.**

Les étudiants étrangers majoritairement extérieurs à la communauté européenne, représentent 82% de l'effectif total, soit 280 251 étudiants pour l'année 2017-2018<sup>3</sup>. De ce fait, une part importante de ces étudiants pourrait être impactée par la différenciation des frais d'inscription, avec une incidence particulière pour les universités.

**Le réseau de la FNEB craint que ces étudiants délaissent les universités françaises**, car les régions où la population étudiante est en croissance se révèlent être l'Afrique Subsaharienne et l'Asie-Océanie.

---

<sup>1</sup> [Arrêté du 19 avril](#) relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'Enseignement Supérieur relevant du ministre chargé de l'Enseignement Supérieur

<sup>2</sup> [Bienvenue en France](#)

<sup>3</sup> [Première Partie I.A.1](#)

En effet, au cours des dix dernières années, ces régions ont vu leur nombre d'étudiants croître respectivement de 72% et 90%, soit 54,5 millions d'étudiants supplémentaires<sup>4</sup>.

À l'inverse, d'après les premiers chiffres transmis à l'Assemblée Nationale, le nombre de candidatures d'étudiants étrangers dans les universités françaises entre février 2018 et février 2019 a baissé de 26,5%.

La hausse des frais d'inscription est motivée par le fait que les étudiants extra-communautaires ne possèdent pas de foyer fiscal en France et donc, ne cotisent pas pour leurs enseignements.

À savoir qu'une année universitaire coûte en moyenne 10 210€<sup>5</sup> à l'État. Pourtant, dans le plan "Bienvenue en France", il est énoncé que l'augmentation de ces frais servira à mettre en application la politique d'accueil et d'attractivité de l'enseignement supérieur français, et donc pas à la formation de ces étudiants. L'État avance que ces 2 770€ ne seraient qu'une part minime sur les coûts engendrés par la formation d'un étudiant étranger.

**La FNEB émet donc des réserves quant aux méthodes employées pour améliorer l'attractivité** de la France, alors que celles-ci mêmes impacteraient les étudiants souhaitant venir étudier sur notre territoire. La France pourrait ainsi perdre sa place de 4ème pays accueillant le plus d'étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur.

De plus, le réseau de la FNEB pense que les étudiants extra-communautaires ne devraient pas avoir à payer davantage pour leur accueil alors qu'ils font déjà face à de nombreux frais externes, tels que les demandes de visa ou les procédures administratives liées à leur installation en France.

C'est pourquoi **la FNEB maintient son opposition face à cette sélection par l'argent**, car l'accès à l'enseignement supérieur est un droit qui se doit d'être ouvert à tous. Il est donc injuste qu'une telle sélection soit imposée aux étudiants étrangers souhaitant réaliser leurs études en France.

En ce sens et au vu de la précipitation concernant la mise en place de ce plan, moins d'un an après sa parution, **la FNEB reste positionnée contre la hausse et la différenciation des frais d'inscription des étudiants extra-communautaires, malgré les autres propositions intéressantes du plan "Bienvenue en France"**. Il est donc important que le gouvernement prenne enfin en compte l'avis des acteurs étudiants afin de trouver des solutions en accord avec les valeurs universitaires françaises.

Contact Presse :

**Etienne Matignon**

[presidence@fneb.fr](mailto:presidence@fneb.fr)

07 81 01 66 02

---

<sup>4</sup> Chiffres issus du plan "Bienvenue en France"

<sup>5</sup> [Chiffres Clefs ESRI 2018](#)